ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

NOR : *AFSZ1430230A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 4 avril 2013,

Arrête :

Article 1er

Dans l'article 1er de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membre nommé au titre du *c* du 1° de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État), au lieu de : « M. Bernard SCHMELTZ, préfet de la Vendée », lire : « Le préfet du département de Maine-et-Loire ».

Article 2

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire :

Au titre des personnalités qualifiées : M. Jean-Claude MALLET, en remplacement de Mme Françoise NICOLAS.

Article 3

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

Mme Cathy AUGER-DUBOIS, titulaire, en remplacement de Mme Annick MARTIN.

Mme Annick MARTIN, suppléante de Mme Cathy AUGER-DUBOIS.

M. Hervé TESSIER, suppléant de Mme Dominique BALLOUARD-RENAUD.

Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 7 mars 2014.

MARISOL TOURAINE